

BIOALGUE

ENGRAIS NF U 42-001
ENGRAIS ORGANO-MINERAL N

TENEURS GARANTIES :

Azote organique (N) : 3,5 % en provenance d'extraits d'algues marines en solution alcaline de protéolysat de poissons et d'extraits de feuilles d'Aloes

Oxyde de Magnésium (MgO) : 3%

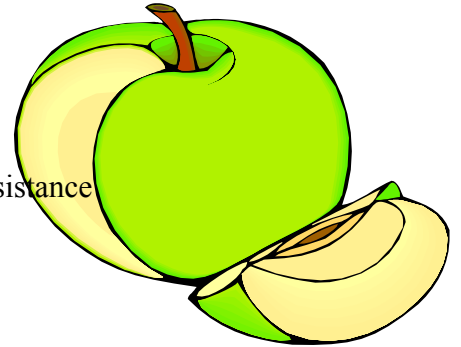
Anhydride Sulfurique (SO₃) : 2 %

Silice en provenance AMU P2032

Une formule équilibrée :

Le magnésium est indispensable à la photosynthèse et agit sur la résistance

Le soufre intervient dans la synthèse des protéines



MODE D'EMPLOI :

Selon les indications de votre technicien ou :

CEREALES : 3 à 5 litres par ha début montaison et épiaison.

MAÏS : 5 litres par ha au stade 6 feuilles.

MARAÎCHAGE : 5 litres par ha toutes les 3 semaines

FRUITIERS : 3 x 5 litres par ha à la chute des pétales, à la nouaison et avant maturité des fruits.

VIGNES : 3 à 5 litres par ha nouaison et véraison

PRECAUTION D'EMPLOI :

Agiter avant l'emploi. Pratiquer de préférence le soir, par temps calme, éviter les fortes chaleurs.

Utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CE 834/2007 Contrôlé par VISAGRI 85013 LA ROCHE SUR YON

Conditionnement : 1 litre, 5 litres ou 10 litres

